



Refus pour la naturalisation

Par **Bariou85**, le **25/04/2019** à **17:32**

Bonjour j'ai fait une demande de la naturalisation qui as été refusé parceque je ne rempli pas les conditions de recevabilité.j'ai deux enfants qui sont née à l'étranger et qui vis là-bas alors j'ai une fille française ici et je possède une carte de résidence et être en cdi depuis 4ans ,c'est possible de faire un recours ? Si oui lequel ? Merci

Par **youris**, le **25/04/2019** à **17:58**

bonjour,

comme vous n'indiquez pas les conditions qui rendent votre demande irrecevable, difficile de vous répondre.

la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

si votre demande a été jugé irrecevable c'est que vous ne remplissez pas toutes les conditions exigées.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations

Par **Bariou85**, le **25/04/2019** à **18:09**

Bonjour le motif du refus c'est parce que j'ai deux enfants mineur à l'étranger donc pour eux j'ai pas d'attache en France

Par **youris**, le **25/04/2019** à **18:53**

aviez-vous demandé la nationalité française pour vos 2 enfants mineurs résidant à l'étranger ?

Vous trouverez les possibilités de recours dans le lien que j'ai indiqué.

Par **Bariou85**, le **25/04/2019** à **19:18**

J'ai mis les actes de naissance des enfants dans mon dossier mais j'ai pas mentionné quelque part la demande de naturalisation des enfants c'est possible de prendre un avocat ?peu être il pourra annuler lui des enfants

Par **youris**, le **25/04/2019** à **21:00**

c'est sans doute pour cette raison que votre demande a été jugé irrecevable car vos enfant mineurs ne vivant pas avec vous, n' peuvent pas profiter de l'effet collectif de votre éventuelle naturalisation.

avoir un avocat avec soi est toujours utile.